



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM CURETTI - FAGUET - FOURES - VERNHES - MMES BATUT - COLIN - DURIS - FADDI - FRANCES - KAZIMIERCZAK - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BATTUT - BONNET - COLOMBIER - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

N° 2019/89

Objet : Enfance-jeunesse : Paiement de la facture (hébergement et repas du soir) en amont du séjour à Barcelone

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que le service jeunesse de la CCLPA organise du 24 au 30 octobre 2019, un séjour à Barcelone à destination de 15 jeunes du territoire âgés de 15 à 17 ans.

Un contrat de réservation pour l'hébergement et les repas du soir a été conclu avec l'auberge de jeunesse Sun & Moon Hostel. Afin de garantir cette réservation, le versement de la totalité de la facture d'un montant de 3.720 € est demandé à la CCLPA avant le 30 septembre 2019.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil d'accepter le paiement de cette facture de 3.720 € à l'auberge de jeunesse Sun & Moon Hostel avant le 30 septembre 2019, et ce pour garantir la réservation de ce séjour.

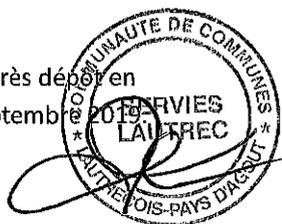
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le paiement de la facture de 3.720 € à l'Association Sun & Moon Hostel avant le 30 septembre 2019 pour garantir la réservation du séjour à Barcelone organisé par le service jeunesse de la CCLPA,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2019,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 13 septembre 2019



Le Président
Raymond GARDELLE